MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, QUE :

Le 5 septembre 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham a adopté le Règlement numéro 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Ce règlement a principalement pour objet de modifier le nombre de cases de stationnement requis pour divers usages.

Ce règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville au 118, avenue des Cèdres à Brigham, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 septembre 2017, date d'émission du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

DONNÉ à Brigham, ce 18e jour du mois d'octobre 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat